



Conseil général BousSENS

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE BOUSSENS
DU JEUDI 1^{er} JUILLET 2010**

Présidence : M. Patrick ROBERT, Président

Présents : 45 membres

Excusés : 12 membres, soit :

MM. Pierre BORGEAUD, Silvano CARDAMONI, Patrick DIZERENS, Fredy GAUDARD, Pascal MORIER, Jean-Pierre TARAYEFF

Mmes Thérèse CORBAZ, Annick GECECI, Corinne HANGGELI, Anne MARTIN-LEDERREY, Laura ROSSIER, Catherine SEYLAZ

Absents : 8 (non excusés) membres, soit :

MM. Michel ARNAUD, Luc BERGERON, Thierry MOISAN, Alexandre POPESCU, Robert TOMATIS

Mmes Emmanuelle ABT, Christine ARIZANOV, Chantal SEIFFERT

ORDRE DU JOUR

- 1.- Appel, adoption du procès-verbal, assermentation de nouveaux membres, communications du Bureau et de la Municipalité.
- 2.- Préavis municipal N° 1/2010 relatif à l'adoption des comptes et du rapport de gestion 2009
- 3.- Préavis municipal N° 2/2010 concernant une demande de crédit afin de financer la pose de six conteneurs enterrés avec système de pesage pour la collecte des ordures ménagères
- 4.- Elections du président, du vice-président, des scrutateurs et des membres des commissions de gestion et des finances
- 5.- Divers

1. APPEL, ADOPTION DU PROCES-VERBAL, ASSERMENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES, COMMUNICATIONS DU BUREAU ET DE LA MUNICIPALITE

L'ordre du jour est approuvé.

La secrétaire procède à l'appel.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 10 décembre 2009 est adopté.

Le Président procède à l'assermentation de quatre nouveaux membres : Mesdames Claude Langel, Isabelle Vermeulen et Messieurs Philippe Martin et Olivier Troisfontaine, ce qui porte le nombre des membres du Conseil général à 65 personnes.

COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le président nous donne lecture de la lettre de remerciements reçue de la Fondation Téléthon, suite au versement des jetons de présences.

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Notre syndic, Monsieur Luc Mouron nous transmet quelques communications, soit :

Prochaines manifestations :

31 juillet 2010 : fête nationale

Animation : - pétanque l'après-midi, musique, boissons et nourriture, le tout organisé par le handball Sullens-Boussens

Assemblée annuelle de l'UCV à Echallens

Le souci des communes est principalement lié à la nouvelle péréquation avec en arrière fond trois thèmes :

- bascule de 6 points d'impôts des communes du canton
- réforme policière avec également un effet « péréquatif » (on parle de deux points d'impôts)
- l'école à journée continue (importantes charges à venir pour les communes)
- les écoles de musique

A relever que certaines communes qui ont déjà fixé leur taux d'imposition pour 2010, l'ont augmenté. Actuellement les communes reçoivent des informations sur la procédure liée à la bascule de 6 points d'impôt. En outre, elles recevront d'ici septembre – octobre, des renseignements sur la nouvelle péréquation.

Association région Gros-de-Vaud

Un projet de création d'un Office du Tourisme est en cours. Le siège serait à Echallens

Forêt du Grand-Marais

Les chemins ont été nettoyés de manière à rendre les ballades plus agréables.

Fontaines du village

Les tubes avec bouchon d'écoulement (ce qui permet que la fontaine se remplisse sans pour autant déborder) ont été « empruntés » à deux reprises, sans restitution bien évidemment ! Pour la fontaine du centre (à l'intersection principale du village) une solution a été trouvée avec un morceau de bois, par contre celle située derrière le bâtiment du Boussinois est laissée sans bouchon, donc elle restera vide.

PV du Conseil sur le site Internet

Les PV seront consultables sur le site prochainement. Toutefois ils ne seront édités qu'après leur approbation par le Conseil général. Le cheminement sera vraisemblablement : « autorités » / « conseil général »

2. PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2010 RELATIF A L'ADOPTION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION 2009

Monsieur Laurent Borgeaud, nous donne lecture du rapport de la commission de gestion avec avis favorable.

Monsieur Jean-Claude Mounir demande à la Municipalité des précisions sur l'escroquerie dont a été victime la commune.

Monsieur Luc Mouron précise qu'il y a eu subtilisation d'un paiement remis à la poste. Selon la police tout passe par le même centre de tri et qu'après une perquisition de la police, il n'y a pas eu moyen de déterminer par qui le détournement a été fait, ni de récupérer le montant.

Plus personne ne demandant la parole, le président passe au vote sur la gestion, puis sur les comptes proprement dit.

Ces deux points sont acceptés à l'unanimité.

Puis il nous donne lecture de l'extrait de PV qui lui aussi est accepté.

3.- PREAVIS MUNICIPAL N° 2/2010 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT AFIN DE FINANCER LA POSE DE SIX CONTENEURS ENTERRES AVEC SYSTEME DE PESAGE POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Monsieur André Deppierraz, rapporteur de la commission chargée d'étudier cet objet, nous donne lecture du rapport avec renvoi à la Municipalité pour réexamen des aspects de réalisation du projet, ainsi que de leurs incidences financières, tout en approuvant le principe de conteneurs enterrés avec accès contrôlé et pesage automatique.

Monsieur Jean-Claude Mounir, nous donne lecture du rapport de la commission des finances avec proposition de refuser ce préavis.

Le Président, Monsieur Patrick Robert complète le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet par la lecture d'une pétition des habitants de la Grange-aux-Aguets adressée à la Municipalité.

Monsieur Etienne Vermeulen, initiateur de la pétition commente ses motivations, soit : le maintien du point de collecte situé au chemin de la Grange-aux-Aguets.

Monsieur Claude Rapin demande à la Municipalité les raisons pour lesquelles une petite commune comme la nôtre a besoin d'un tel projet.

Le syndic répond qu'il a pour but de pousser les gens à encore mieux trier les déchets, ceci malgré la nouvelle déchetterie. D'autre part, techniquement ces nouvelles installations ne poseraient pas de problèmes. Quant aux coûts, à l'heure actuelle il est difficile de les chiffrer tant que le nombre de conteneurs n'est pas défini, mais ils réduiraient sensiblement les frais actuels. La Municipalité demande donc au Conseil général de leur donner une direction quant aux vœux des habitants, afin qu'elle puisse plancher sur un projet beaucoup plus précis.

Monsieur Jean-Claude Mounir précise que la commission des finances ne peut pas se prononcer actuellement sur le plan financier mais que le préavis est plutôt propre à ouvrir les débats.

Le Président propose de prendre ce sujet par le commencement en se prononçant sur les désirs réels de l'assemblée, à savoir :

- soit on reste avec les installations actuelles,
- soit on passe à un système du pollueur payeur avec une taxe au poids ou une taxe au sac.

Messieurs Dominique Berset et Philippe Monod trouvent que nous devrions avoir un projet avec un comparatif des coûts entre la solution des conteneurs et celle des sacs.

Monsieur André Hagen pense qu'il y a une réflexion à faire sur l'investissement et que d'autre part la solution des déchets avec une carte évite que d'autres personnes n'habitants pas le village viennent y déposer les leurs.

Monsieur René Langer suggère de voir ce que les autres communes font, comme entre autre Tolochenaz, et de tirer des conclusions suite à leurs expériences.

Le syndic précise que l'on peut également installer des conteneurs sans taxe, mais avec un système au poids.

Le Président propose alors de voter sur le renvoi du préavis N° 2/2010 à la Municipalité (comme le suggère la commission ad hoc) pour un projet plus élaboré : 39 membres sont pour le renvoi à la Municipalité avec 6 avis contraires

Le Président demande alors au conseil de s'exprimer sur sa préférence quant au système de collecte des déchets : 2 conseillers sont pour conserver la solution actuelle et 43 favorables à une étude du « pollueur payeur ».

Il est donc demandé à la Municipalité de procéder à une étude de la taxe au poids et la taxe aux sacs.

Ces études devront porter sur les coûts, les différents avantages d'une solution à l'autre, ainsi que les emplacements selon projet de la Municipalité et selon proposition faite dans la pétition avec un conteneur à la Granges-aux-Aguets et éventuellement un En Chevrine.

3.- ELECTION DU PRESIDENT, DU VICE-PRESIDENT, DES SCRUTATEURS ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE GESTION ET DES FINANCES

M. Patrick Robert cède sa place à Mme Barbara Grivel, vice-présidente pour l'élection du président. Elle nous fait savoir que M. Robert se représente et propose une élection tacite à moins qu'il n'y ait d'autres candidatures pour ce poste.

C'est par applaudissement que M. Patrick Robert est réélu.

En ce qui concerne l'élection de la vice-présidente Mme Barbara Grivel, aucun candidat ne désirant se présenter, elle est également réélue par applaudissement.

Scrutatrices :

- sont élues Mme Claudine Longchamp et Mme Anne-Marie Duport

Scrutatrices suppléantes :

- sont élues Mmes Suzanne Dutoit et Sandra Berset

Commission des finances :

- Tous les membres se représentent, soit MM. Michel Corbaz, Jean Rossier, Jean-Claude Mounir et Etienne Vermeulen. Ils sont réélus en bloc

Commission de gestion :

- Monsieur Silvano Cardamoni se retire comme il l'a fait savoir par un courrier adressé au Conseil général. Pour son remplacement est élu Monsieur Thomas Gasser.

Tous les autres membres se représentent, soit : MM. Laurent Borgeaud, Eric Huber et Michel Bally. Ils sont réélus en bloc.

6. DIVERS

Monsieur Eric Huber, au nom du comité des Féeries, remercie tous ceux qui ont participé à la réussite de la manifestation.

A son tour le Président remercie le comité des Féeries.

Monsieur Samuel Morier remercie les communes de Bournens, Sullens et Boussens pour la journée qui a été offerte aux aînés de ces trois communes.

Monsieur Dominique Berset félicite la Municipalité pour les nouveaux aménagements qui ont été fait à la déchetterie.

Monsieur Jacques Dufour demande ce que devient le projet relatif à la place du Village.

Monsieur Luc Mouron nous informe que pour l'instant c'est un projet qui reste en suspens.

Monsieur Jean-Claude Mounir demande pourquoi les gendarmes couchés du village ont été modifiés.

La Municipalité ayant fait procéder à un contrôle, il s'est avéré qu'ils n'étaient pas conformes aux normes (VSS). Un réajustement a donc été fait, toutefois pas aux frais de la commune.

Monsieur André Hagen demande pourquoi les places de stationnement devant le collège ont été mises en jaune.

Le marquage a été modifié, ceci pour éviter le stationnement sauvage et préserver les places libres lorsqu'il y a des manifestations à la grande salle répond le syndic.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h10.

Le Président



Patrick Robert

La Secrétaire



Danièle Rochat

Adopté le 14.10.10

